

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR ~~Présidence~~ **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

016-211600952-20241213-2024129-DE
Reçu le 18/12/2024

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membre en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, ROUSSEL Claudine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absents : MERAL Gilles, BAUDIN Sébastien

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2024.29 Adoption de La Charte du Conseil Départemental « 2030 Construisons la Charente de demain ».

Madame Le Maire rappelle que, en tant que financeur des projets que portent les collectivités, le Conseil Départemental porte une attention particulière à la qualité des projets qu'il soutient au regard des enjeux environnementaux et sociaux.

Face à l'urgence climatique et à la crise de la biodiversité, le Département de La Charente souhaite orienter son action vers une réduction de la vulnérabilité du territoire au dérèglement climatique, d'une part, et vers la réduction de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, d'autre part. Il veille également à ce que ses politiques s'inscrivent en faveur d'une meilleure prise en compte de l'équité sociale.

L'objectif est d'orienter les communes vers des réalisations sobres en énergie, et éco-responsables.



Le niveau d'implication de la collectivité, vis-à-vis des orientations que s'est fixé le Département, conditionne et définit le montant de sa participation financière au projet porté par la collectivité.

Reçu le 18/12/2024

La Charte « 2030 Construisons la Charente de demain » a précisément pour objet de formaliser les points sur lesquels le Département et la collectivité sont en accord préalablement à l'octroi d'une subvention.

Considérant la nécessité de signer cette charte afin de solliciter la participation financière du Département pour la réalisation des projets de la Commune,
Considérant les termes de la Charte « 2030 Construisons la Charente de demain »,

Le Conseil Municipal,

- Approuve les termes de la charte Départementale « 2030 Construisons la Charente de demain »,
- Autorise sa signature,
- Dit que la présente délibération vaut approbation de La Charte pour chacun des projets pour lesquels sa signature est requise,
- La délibération sera transmise au Département dès son approbation.

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens et publication le 18 décembre 2024.

Le Maire
Martine MAINGUET

